

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Procuration 4

Votants 18

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 22/07/2026

Date d'affichage de la convocation : 22/07/2026

Date d'affichage de la délibération : 31/07/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MR PERQUIS Christophe, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MME CHANSAREL Frédérique

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MME CHANSAREL Frédérique, Mme GUIBAL Laurence à MME MOËNNARD Charlotte, MME JEULIN-CARREY Florence à MME GLEYESSES Lucie, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à MME RIVOIRE Marion

Était excusé : MR JAIME Emmanuel

Mr Anthony BECAÏS a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-67 Convention de partenariat saison 2026/2027-Actions culturelles Toulouse Métropole

Exposé

Madame la Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre du déploiement des actions culturelles sur le territoire de Toulouse Métropole, la commune de Flourens peut bénéficier à titre gracieux d'actions ponctuelles dans le cadre du dispositif Actions Culturelles en Métropole pour la saison 2026/2027.

Madame la Maire expose la convention de partenariat pour l'accueil de la Tournée de l'Esacto'Lido, Ecole Supérieure des Arts du Cirque Toulouse-Occitanie, et du parcours de création musicale Topophone, annexée en pièce-jointe.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

18

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Anthony BECAÏS

La Maire,
Marion RIVOIRE

